

Projet éolien de la Verrerie

Lettre d'information n°2

Coudrecieux – Dollon – Montailié – Semur-en-Vallon

Septembre 2018

Madame, Monsieur,

Après plus d'une année d'études techniques et environnementales, la société JPee dispose aujourd'hui des premiers résultats. Au regard des enjeux identifiés dans la zone d'étude, les premières conclusions de ces expertises n'indiquent pas d'incompatibilité avec l'implantation d'un parc éolien.

JPee va lancer la phase de conception du projet par l'étude de variantes d'implantation afin de définir la configuration la plus adaptée et respectueuse des enjeux humains et environnementaux du site : nombre, taille, puissance et emplacement des éoliennes.

Parallèlement, JPee poursuit ses actions d'information et de concertation avec les acteurs du territoire (élus, population et riverains).

Un porte-à-porte auprès des riverains a été réalisé, le comité de suivi des élus s'est réuni à quatre reprises et deux ateliers de réflexion collective ont été organisés avec les groupes de travail (une quinzaine de personnes) constitués dans chaque commune.

Les comptes rendus de la première série d'ateliers sont disponibles sur le site internet : www.verrierie-sarthe-72.parc-eolien-jpee.fr.



JPee souhaite construire un projet intégré au territoire et bénéfique pour tous et entend, par le biais de cette deuxième lettre d'information, rendre compte de l'avancement du projet et des résultats des études menées jusqu'à aujourd'hui.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet et souhaitons qu'il devienne le vôtre.

L'équipe JPee

Les premiers résultats des études

Etude écologique

Oiseaux, chauves-souris, faune/flore

Flore/Habitat

Les principaux points de sensibilité sont situés sur les secteurs de zones humides. Une plante aquatique patrimoniale à protéger a été recensée. Ainsi, les zones humides, dont l'étang Sallé, sont exclues de la zone d'implantation potentielle des éoliennes.

Oiseaux et chauves-souris

Les principaux points de sensibilité sont les espaces ouverts, les lisières boisées des espaces cultivés et les allées forestières. Ainsi, JPe se engage à ne pas implanter d'éoliennes à moins de 75 mètres des bordures de la forêt et, au besoin, à mettre en place un système de bridage préventif des éoliennes.

Expertise réalisée par le bureau d'études *ENVOL Environnement* de mars 2017 à mai 2018. 45 jours d'observations, d'inventaires terrain et plus de 175 nuits d'écoutes en continu



Pipistrelle commune

Etude paysagère

Etude réalisée par l'agence *VU D'ICI* dans un rayon de 20 km autour du projet

- Afin d'anticiper les évolutions du paysage, plusieurs variantes d'implantation seront simulées à l'automne avec :
- des photomontages (perception visuelle du projet). Une cinquantaine de photomontages sera élaborée à partir de différentes prises de vues réalisées à proximité du site, depuis les entrées et sorties de villages, mais aussi depuis les axes routiers et monuments historiques.
 - des cartes de visibilité représentant les lieux à partir desquels les éoliennes seront visibles.

Ce travail permettra ensuite de retenir la variante d'implantation assurant la meilleure intégration paysagère du projet.

Etude acoustique en cours

Etude hivernale réalisée par *GAMBA acoustique* de janvier à février 2018, à partir de 15 points de mesure (jour/nuit)

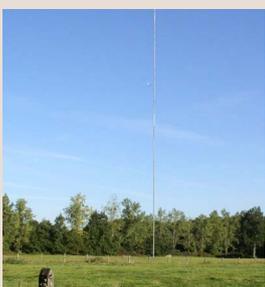
La réalisation de l'étude acoustique s'effectue en deux phases :

- une 1ère étape : durant 42 jours, l'ambiance sonore (jour/nuit) a été mesurée en début d'année grâce à 15 sonomètres disposés au niveau des habitations entourant le projet.
- une 2ème campagne est programmée en septembre et octobre 2018 : cette phase consiste à compléter l'analyse saisonnière des niveaux de bruit, puis à simuler l'impact acoustique des implantations afin de retenir la plus adaptée et conforme aux seuils réglementaires.

Les conclusions de l'étude acoustique seront rendues à la fin de l'automne.



Actualité : installation d'un mât de mesures



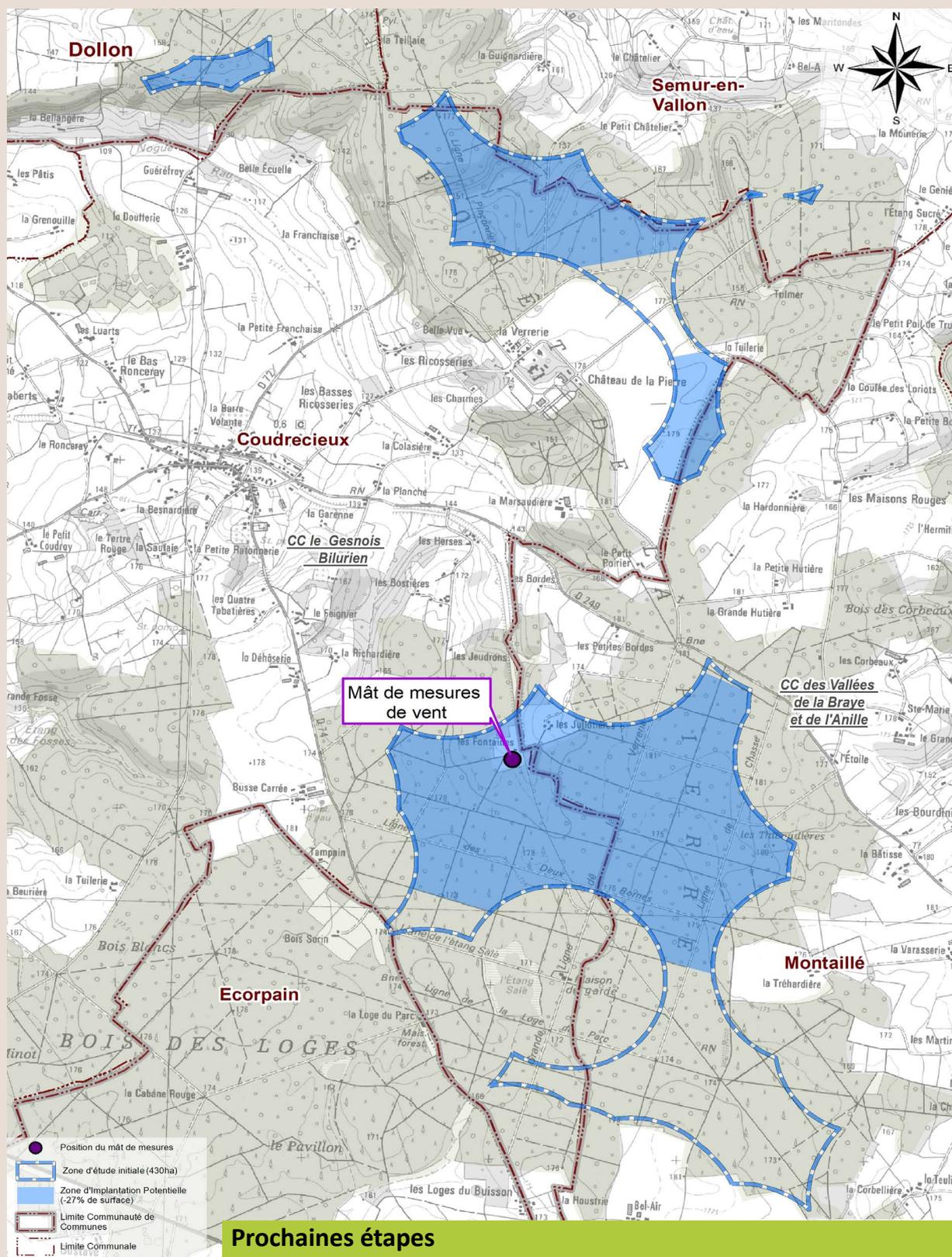
Le potentiel éolien du site est avéré et la ressource en vent suffisante pour assurer la viabilité économique du projet et sa rentabilité.

Un mât de mesures du vent va être installé en septembre, sur la zone d'étude (voir carte) pour une durée d'un an minimum. Haut de 100 mètres, ce mât avec ses équipements va permettre d'affiner les données de vent afin de calculer la capacité de production et de choisir le modèle d'éolienne le plus performant.

La définition du projet

La zone d'implantation se précise

Alors que la zone d'étude initiale s'étendait sur 430 hectares, celle-ci est maintenant réduite à 311 ha. Les sensibilités environnementales identifiées, les contraintes techniques (oléoduc, routes) et les servitudes aéronautiques permettent d'affiner progressivement la zone d'implantation. **Ce zonage sera encore réduit suite aux recommandations des bureaux d'études afin de parvenir à la zone d'implantation la plus adaptée au site.**



La démarche de concertation se poursuit !

● Avec les élus

Le comité de suivi du projet s'est réuni à quatre reprises. Ce comité rassemble des élus des 4 communes et des 2 communautés de communes.

Une visite du parc éolien du Moulin d'Emanville à Allonnes (28), construit et exploité par JPee, a été organisée avec les élus le 22 juin dernier.

● Avec les habitants et les riverains

Suite au porte-à-porte réalisé en février 2017, une quarantaine de riverains a été rencontrée à cette occasion. Une première lettre d'information a également été distribuée et d'autres seront à venir.

Par ailleurs, deux sessions d'ateliers ont eu lieu avec les quatre groupes de travail d'une quinzaine d'habitants par commune. Une nouvelle rencontre est à venir à l'automne. Si vous souhaitez en savoir plus, les comptes rendus de la première série d'ateliers sont disponibles sur le site internet : verriere-sarthe-72.parc-eolien-jpee.fr.



Visite pédagogique sur le développement, la construction et l'exploitation du parc éolien du Moulin d'Emanville - 22 Juin 2018

Des retombées économiques pour le territoire

Un projet éolien génère des retombées fiscales pour les communes, les communautés de communes, le Département et la Région.

Ces nouvelles ressources profitent à tous les habitants des communes, elles permettent de financer des travaux et aménagements sur le long terme (assainissement, équipements et services à la population, entretien du patrimoine, efficacité énergétique).

Pour chaque éolienne installée, d'une puissance de 2,2 Mégawatts, ce sont **plus de 28 000 € de retombées économiques annuelles**, dont plus de 19 000 € versés aux 4 communes et aux 2 communautés de communes.

JPee propose également d'ouvrir ce projet au financement participatif local via l'entrée des communes au capital du parc éolien et la participation des habitants via une offre « éco-épargne citoyenne ».



JP Energie Environnement
Pierrick ROUAULT
pierrick.rouault@jpee.fr
www.jpee.fr



Agence Tact
Thomas Muselier
contact@agencetact.fr
www.agencetact.fr